

Bachelier : technologue de laboratoire médical option : chimie clinique

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : paramed.montignies.biomed@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE BM 306 Techniques In Vivo y compris le placement d'un cathéter veineux			
Code	PABM3B06	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Patrick VANKERKHOVEN (patrick.vankerkhoven@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Familiariser l'étudiant avec la prescription en biologie médicale, le matériel de prélèvement et la technique de ponction veineuse .

Familiariser l'étudiant avec les techniques in vivo ECG et EEG

Familiariser l'étudiant avec la technique de pose d'un cathéter veineux périphérique

Familiariser l'étudiant avec la technique d'injection de substances radioactives en intra-veineuse en appliquant les notions vues lors de l'apprentissage en radioprotection.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 6 **Pratiquer les activités spécifiques au domaine des sciences biomédicales**

- 6.1 Prélever, collecter et conserver des échantillons de différentes origines (humaines, animales, environnementales) en respectant les bonnes pratiques de laboratoire y compris dans la phase pré-analytique
- 6.4 Appliquer les normes de sécurité et de prévention dans les laboratoires biomédicaux
- 6.5 Préparer et administrer des produits radioisotopiques dans un but d'investigation ou de thérapie (in vivo/in vitro)
- 6.6 Évaluer certaines fonctions biologiques

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant aura pris conscience de l'importance de la phase préanalytique en biologie médicale. Il abordera la technique de prélèvement veineux et la récolte des différents échantillons biologiques avec la connaissance et l'oeil critique du paramédical. Il lira et traduira une demande d'analyses médicales et choisira le matériel de prélèvement adéquat. Il effectuera une ponction veineuse avec le matériel choisi adéquat . Il abordera les technique d'ECG et d'EEG.

Il abordera la pose d'un cathéter veineux périphérique.

Il abordera la technique d'injection de substances radioactives en intra-veineuse et devra pour ce faire appliquer les notions vues lors de l'apprentissage en radioprotection.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PABM3B06 · 306 Techniques In Vivo y compris le placement d'un cathéter veineux 18h / 1 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

Techniques professionnelles de prélèvement In Vivo 18 h

Contenu

1. Techniques de prélèvement
 1. La ponction veineuse
 1. L'importance de la phase préanalytique
 2. Les critères d'un bon processus de prélèvement
 3. Le matériel de prélèvement
 4. La technique de ponction veineuse
 2. Prélèvements urinaires
 3. Prélèvements de selles
 4. Expectorations
 5. Hémodultures
 6. Frottis
2. Tests Fonctionnels
3. Techniques d'ECG et d'EEG
4. Pose d'un cathéter veineux périphérique
5. Technique d'injection de substances radioactives en intra-veineuse

Démarches d'apprentissage

Cours magistral théorique accompagné d'illustrations et vidéos explicatives.
Activités pratiques accompagnées et personnalisées en travaux pratiques .

Dispositifs d'aide à la réussite

Coaching personnalisé en travaux pratiques.

Le but pédagogique étant que tous les élèves ayant suivi le cours sachent effectuer un prélèvement sanguin .

Ouvrages de référence

Néant

Supports

power-points et documents disponibles sur Moodle

4. Modalités d'évaluation

Principe

au Q1, au terme des séances de travaux pratiques, une évaluation pratique est réalisée : elle compte pour 50% des points. Un examen théorique est organisé et représente 50% des points. au Q3, la note de l'évaluation pratique est reportée et compte pour 50% des points , Un examen théorique est organisé et représente 50% des points La présence aux activités pratiques de laboratoire est obligatoire. Toute absence au laboratoire doit être justifiée par un certificat médical dont une copie est envoyée à l'adresse mail du responsable du laboratoire dans les trois jours ouvrables. Si cela est possible, la séance de laboratoire peut être récupérée. Lorsque l'absence est non justifiée, une pénalité sera appliquée correspondant à la proportion du TP concerné par rapport à l'ensemble des TP.

Dispositions complémentaires

Une dispense peut être obtenue pour l'activité d'apprentissage si la note finale de l'année précédente est au minimum de 10/20. En cas d'absence à l'examen, quelle qu'en soit la justification, l'étudiant est reporté à la session suivante. L'étudiant est soumis au REE, au ROI et aux règlements spécifiques des laboratoires

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).